



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 19

" " en exercice : 15  
" " qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 15 novembre 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRIEGES

### SÉANCE du 22 NOVEMBRE 2022 2022 / 57

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-deux novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, M. BONNOT Jean-Jacques, Mme SANDRIN Annie, M. LORIN Christian, Mme DESMARIS Ginette, Mme MATHEY Lucienne, Mme SANJUAN Catherine, M. PACCLOUD Christian, M. DURAND Paul, Mme GARREAU Elisabeth, Mme HULEUX Cindy, Mme FILET Marie-Claude, M. BOUQUET Frédéric

Excusés : M. LAMPS Arnaud, Mme MERLE Fabienne, M. MANIGAND Hervé, Mme PALLOT Irène

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

#### OBJET : Subvention MFR LA CLAYETTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que la MFR LA CLAYETTE sollicite une subvention pour l'année scolaire en cours pour une jeune fille de la commune.

Madame le Maire propose que la somme de 50 € soit prélevée sur le compte 6574 - Subventions diverses pour l'affecter à la MFR LA CLAYETTE.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- **DECIDE** d'attribuer à la MFR LA CLAYETTE une subvention d'un montant de 50 € sur le budget 2022 ;
- **DIT** que cette somme sera prélevée sur le compte 6574 - Subventions diverses.

*Ainsi fait et délibéré en séance.*

Le Maire,  
Annick GRÉMY